



Titre à Finalité Professionnelle APS

Agent de Prévention et de Sécurité

INSEIT

Numéro d'activité : 93060075106

Autorisation d'exercice CNAPS n° FOR-006-2026-10-19-20210582121

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Accès à la formation / Prérequis :

Être âgé(e) d'au moins 18 ans.
Savoir lire, écrire, comprendre,
s'exprimer en langue française
(Test de branche : Langue
française, techniques
d'expression écrite /Aptitude
métier- Entretien individuel).

Pour les demandeurs de
nationalité étrangère : Justifier du
niveau B1 (connaissance de la
langue Française) par un des
éléments ci-après : Brevet
national, diplôme au moins
équivalent au B1 du CECR,
diplôme délivré par une autorité
Française de niveau 3
(CAP/BEP ...), attestation de
réussite au TCF ou TEF de moins
de 2 ans.

Connaissances de base en
informatique

Aptitude physique

Être en possession d'une
autorisation préalable CNAPS
valide ou d'une carte
professionnelle à jour

Délai d'accès :

Deux mois avant le début de la
formation

Dates : Nous consulter

Durée de la formation :

175 heures (+ une journée
d'examen)

Horaires :

Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 13h30-17h00

📌 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences nécessaires au passage de l'examen TFP APS pour exercer l'une des activités de sécurité privée, régies par le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.

UC1 : Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité privée.

UC2 : Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans des situations et conditions courantes, non conflictuelles ou attentatoires.

UC3 : Gérer les évènements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.

UC4 : Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées

📄 CONTENU DE LA FORMATION

SOCLE DE BASE : 41 heures

Unité de Compétence 1

UV1 – Module secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail.

UV2 – Module environnement juridique.

UV3 – Module gestion des conflits.

UV4 – Module stratégique (Consignes/remontée d'informations).

SPÉCIALITÉ APS : 134 heures

Complément avec le Socle de base : 16 heures

Module environnement juridique de la sécurité privée

Module gestion des conflits - Module stratégique

Unité de Compétence 2 : 77 heures

UV 5 – Module Prévention des risques d'incendie.

UV 8 – Module professionnel : Surveillance et gardiennage.

UV10 – Module Surveillance par moyens électroniques de sécurité.

UV11 – Module Gestion des risques.

UV14 – Module industriel spécifique : Risques professionnels, Risque industriel.

Unité de Compétence 3 : 21 heures

UV 6 – Module Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier.

UV 9 – Module Palpation de sécurité et inspection des bagages.

UV12 – Module Evènementiel spécifique.

Unité de Compétence 4 : 20 heures

UV 7 – Module Sensibilisation aux risques terroristes

UV13 – Module Gestion des situations conflictuelles dégradées.

Effectif prévu : De 8 à 12

Responsable pédagogique :
Bruno JEAN-FAURE

Personnes à contacter :
Marion SCOMPIGLI-SERENO
Caroline LAMBERT

Tarif : Sur demande

Lieu principal de formation :

INSEIT
Espace Nikaia
11 Av. du Docteur Robini
06200 NICE

Tel. : 04 97 18 11 33
www.inseit.com
inseit.formation@wanadoo.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

220601

MÉTHODE ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Alternance des apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation avec méthodes directives et participatives. Supports Power Point, vidéos, films, ordinateurs tablettes.
Formation dispensée en présentiel.

ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Titre à finalité professionnelle délivré par l'ADEF (Association pour le développement de la formation professionnelle dans la branche sécurité privée) de niveau 3 (CAP)- RNCP n° 36648.
(Agrément délivré par la CPNEFP n° 06 06 09 20 03)

- Agent de Prévention et de Sécurité 15 unités de valeur :
Socle de base (4 UV) - Spécialité APS (09 UV) –
Mise en situation pratique (2 UV)
Examen final : Épreuve écrite (questionnaires type QCU)
Épreuve pratique (2 mises en situation).

POSSIBILITÉ DE VALIDER DES BLOCS DE COMPÉTENCES (si applicable)

Non applicable à ce jour pour le référentiel RNCP

ÉQUIVALENCE / PASSERELLE (si applicable)

Non applicable à ce jour pour le référentiel RNCP

SUITE PARCOURS

Formation conduisant à l'emploi.
Formation complémentaire en lien avec l'emploi : SSIAP1 puis SSIAP2

DÉBOUCHÉS

Agent de prévention et de sécurité
Agent de surveillance et de gardiennage
Agent de sécurité privée.